

M. Taylor: C'est une perte de temps.

Le président suppléant (M. Corbin): Je dois préciser que la présidence n'a pas de liste à sa disposition. Les présidents s'aident la mémoire en prenant des notes, mais n'ont pas de liste toute prête. Les différents partis remettent à la présidence une liste des députés qui veulent prendre la parole pour l'informer des noms de ceux que le parti a désignés pour intervenir dans le débat. Cependant, il n'y a pas de liste à proprement parler. De toute manière, je vais m'inspirer de la sagacité de mon prédécesseur, et on m'a dit de donner la parole au député de Parry Sound-Muskoka.

Si les députés sont d'accord, je veux bien donner la parole à un autre député à moins d'une motion formelle, ce qui serait tout à fait légitime, mais troublerait le débat.

M. Beatty: Monsieur le Président, il est regrettable que cette mise au point ait lieu alors que la Chambre se prépare à voter.

M. Fisher: C'est exact.

M. Beatty: Monsieur le Président, vous aviez donné la parole à mon collègue, le député de Parry Sound-Muskoka. Le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) n'avait pas le droit de chercher à la lui enlever.

M. Roberts: Je désire faire le même rappel au Règlement, monsieur le Président. Mais je ne veux pas m'appesantir sur cette question. Cependant, n'est-il pas d'usage courant qu'à cette étape du débat il y ait alternance entre les oppositionnels et les ministériels? Je pense que c'est la procédure généralement adoptée. Le député de notre parti se disposait à prendre la parole et comme Votre Honneur a eu la malchance de venir occuper le fauteuil juste quelques minutes avant, il ne pouvait être au courant de ce qui venait juste de se passer. Ne devrions-nous pas suivre notre pratique habituelle et passer successivement d'un côté à l'autre de la Chambre?

M. Taylor: Monsieur le Président, nous voulons être équitables. Nous avons d'abord entendu un libéral, le ministre du Travail (M. Caccia), ensuite un conservateur, puis un libéral et, finalement, un néo-démocrate.

M. Fisher: C'est donc notre tour et c'est normal.

M. Taylor: Assez souvent, la présidence a donné la parole à un député de notre côté et personne n'a soulevé d'objections. A mon avis, les libéraux ne devraient pas nous faire perdre du temps tout simplement parce que la présidence a donné la parole à un député de ce côté-ci. La fois précédente, c'était le contraire.

M. Fisher: Monsieur le Président, au sujet du même rappel au Règlement soulevé par mon ami, le député de Bow River, j'aimerais signaler que, s'il est déjà arrivé que la présidence donne la parole trois fois de suite à des députés de l'opposition, c'est parce que le gouvernement n'a pas jugé bon de laisser parler un des siens. Quoi qu'il en soit, nous avons le droit d'insister pour prendre la parole, et je sais que la représentante de Montréal-Mercier s'est bien préparée pour cette occasion.

M. Taylor: C'est vrai également de notre collègue. Contrairement au vôtre, il a passé l'après-midi à la Chambre.

Le budget—M. Darling

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. S'il y a eu une malencontreuse—et, je l'assure aux députés, involontaire—erreur dans l'ordre des orateurs, la présidence s'en tient responsable. J'aimerais citer le commentaire 121 de la 4^e édition du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, à la page 113:

Il ne doit pas y avoir de liste établissant un ordre de priorité des orateurs à la Chambre des communes. Tout député qui veut prendre la parole peut se lever et faire en sorte que la présidence l'aperçoive.

La présidence a aperçu le député de Parry Sound-Muskoka. Je m'excuse auprès de la représentante de Montréal-Mercier, mais nous aurions eu amplement de temps pour qu'elle participe au débat. De toute façon, ayant donné la parole au député de Parry Sound-Muskoka, je dois lui demander de poursuivre.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, nous venons de perdre une dizaine de minutes, sinon plus, que le député de Montréal-Mercier (M^{me} Hervieux-Payette) aurait pu utiliser. Je suis ravi d'avoir cette occasion de dire quelques mots à propos du budget. Comme un député l'a signalé, il reste encore deux jours de débats, et je suis certain que la représentante pourra obtenir la parole pour prononcer son discours à la Chambre.

● (1720)

J'aimerais d'abord énumérer certaines mesures budgétaires valables avant de passer à d'autres peut-être moins flatteuses pour le gouvernement, ou simplement moins bonnes. Avec un peu de recul, le ministre mérite des félicitations, dans une certaine mesure, pour avoir déposé ce qui est indiscutablement le meilleur budget depuis la restauration de «Pierre le dernier». J'allais qualifier ce budget de «réincarnation des libéraux», pour citer les paroles d'Allan Fotheringham, mais il serait plus juste de dire qu'il leur donne un dernier sursis avant de passer de vie à trépas.

Mais prétendre que c'est un progrès par rapport à ce que son prédécesseur a fait, équivaudrait à dire que d'après les statistiques sur la santé publique, la santé des gens s'était remarquablement améliorée l'été qui a suivi la grande Peste. Je suis absolument certain que c'est ce que les Libéraux auraient dit s'ils avaient été là.

On a déjà dit du budget qu'il s'inspirait du slogan: «achetez maintenant, payez plus tard». Et il est fort probable que dans quelques années, on lira sur son épitaphe: «Il aurait pu être pire».

Oublions pour un instant le fait que le budget est conçu pour remettre les paiements à plus tard avec l'espoir qu'un autre gouvernement soit obligé de payer les pots cassés. C'est un gouvernement qui vit à crédit et nous allons voir quelles en seront les conséquences dans quelques instants. Je suis certain de ne pas me tromper car les sondages qui ont été publiés aujourd'hui donnent 52 p. 100 des voix au parti conservateur et 27 p. 100 au parti libéral. Il faut donc s'attendre à les voir de ce côté-ci de la Chambre après les prochaines élections.